



## Permis de conduire diplome ou pas?

Par **Tonyxjr1300**, le **18/03/2015** à **00:36**

Bonjour

Petite question a 1€.

Je suis Français avec un permis français et resident français.

Si je me fait retirer mon permis je ne peu plus conduire en france!

Mais si je dois aller en Italie ou Espagne ou Allemagne ou autre pays de la communauté européenne ou le permis a points n'existe pas! Comment puis je conduire? En cas de controle comment puis je faire? A t'on vraiment le droit de me retirer ce "diplome" qui a ete validé par un inspecteur diplômé d'etat? Devrais t'on pas m'interdire de circuler sur le territoire français en me laissant ce papier rose (diplome)? Pour finir retire t'on un diplome a un medecin? Non on lui interdit d'exercé mais son diplome il le garde!!!! Pourquoi me retire t'on le mien?

Merci de repondre. Cordialement!

Par **Sleeper**, le **18/03/2015** à **07:46**

"Mais si je dois aller en Italie ou Espagne ou Allemagne ou autre pays de la communauté européenne ou le permis a points n'existe pas! Comment puis je conduire?"

Vous ne pourrez pas étant donné que vous n'êtes plus titulaire du permis.

Et si vous croyez sérieusement que la non-existence des points empêche la suspension ou l'annulation d'un permis dans les pays étrangers, je vous invite à vous renseigner un minimum.

Par **janus2fr**, le **18/03/2015** à **08:07**

Bonjour Tonyxjr1300,

Vous faites erreur en considérant le permis de conduire comme un diplôme car c'est en fait une autorisation administrative de conduite ce qui est fort différent.

Par **Visiteur**, le **18/03/2015** à **08:26**

Bonjour,

Tony... tu es fabuleux !! Si si je t'assure ! Oser croire qu'un tel raisonnement tienne la route !? jeu de mots... Elle est même pas à 1€ ta question... oublie vite !